



Nations Unies

Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 21 (A/51/21)

Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 21 (A/51/21)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	12 - 21	4
A. Ouverture de la session	12 - 13	4
B. Élection du bureau	14	4
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	15 - 18	4
D. Observateurs	19 - 20	5
E. Questions diverses	21	5
III. DÉBAT GÉNÉRAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND . . .	22 - 46	6
IV. ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU RAPPORT QUI SERA PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LORS DE SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION	47 - 48	15

Annexes

I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la dix-huitième session	23
II. Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information à l'ouverture de la dix-huitième session du Comité de l'information	26

I. INTRODUCTION

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité et le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre de membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité, approuvé ses rapports² et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182 (voir résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60, 44/50, 45/76, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B et 49/38 B). À sa cinquantième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 50/31 A et B). Elle a aussi prié le Comité de lui rendre compte à sa cinquante et unième session.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, Le Népal.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa Quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	Espagne	Malte
Algérie	États-Unis d'Amérique	Maroc
Allemagne	Éthiopie	Mexique
Argentine	Fédération de Russie	Mongolie
Bangladesh	Finlande	Népal
Bélarus	France	Niger
Belgique	Gabon	Nigéria
Belize	Ghana	Pakistan
Bénin	Grèce	Pays-Bas
Brésil	Guatemala	Pérou
Bulgarie	Guinée	Philippines
Burkina Faso	Guyana	Pologne
Burundi	Hongrie	Portugal
Chili	Inde	République arabe syrienne
Chine	Indonésie	République de Corée
Chypre	Iran (République islamique d')	République populaire démocratique de Corée
Colombie	Irlande	République tchèque
Congo	Israël	République-Unie de Tanzanie
Costa Rica	Italie	Roumanie
Côte d'Ivoire	Jamaïque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Croatie	Japon	
Cuba	Jordanie	
Danemark	Kazakhstan	
Égypte	Kenya	
El Salvador	Liban	
Équateur		

Sénégal
Singapour
Slovaquie
Somalie
Soudan
Sri Lanka

Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay

Venezuela
Viet Nam
Yémen
Yougoslavie
Zaïre
Zimbabwe

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

12. La séance d'organisation de la dix-huitième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 6 mai 1996. La session a été ouverte par M. Ivan Maximov (Bulgarie), Président. Deux vice-présidents et le rapporteur ont été élus pour la durée des mandats restant à courir au bureau élargi pour la période 1995-1996.

13. La Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) a été célébrée lors de cette séance. La déclaration de M. Diogo Freitas do Amaral, Président de l'Assemblée générale, a été suivie d'une minute de silence à la mémoire de tous les journalistes assassinés dans le monde entier. M. Samir Sanbar, Sous-Secrétaire général à l'information, a donné lecture du message du Secrétaire général et prononcé sa propre allocution. M. Ivan Maximov, le Président, a pris la parole devant le Comité à l'occasion de la Journée. Il a ensuite fait une déclaration liminaire et le Sous-Secrétaire général a donné lecture de la déclaration sur l'état d'avancement des travaux du Département de l'information ayant trait aux points de l'ordre du jour examinés (voir annexes I et II).

B. Élection du bureau

14. Afin de pourvoir les postes laissés vacants par des membres élus du bureau, et conformément au principe de la rotation géographique, le Comité a élu les membres ci-après pour siéger jusqu'à la fin de la période 1995-1996 :

Vice-Présidents : M. Holger Martinsen (Argentine)
M. Salman Abbasy (Pakistan)

Rapporteur : M. Nacerdine Sai (Algérie)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

15. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté, sans opposition l'ordre du jour et le programme de travail suivants (A/AC.198/1996/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
5. Déclaration du Président.
6. Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information.
7. Débat général et examen des questions de fond :
 - a) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel

ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

- b) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;
- c) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

8. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

16. Le Comité a tenu les séances de fond de sa dix-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 6 au 17 mai 1996.

17. Pour l'examen du point 7 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur l'allocation des ressources du budget ordinaire de l'ONU aux centres d'information des Nations Unies en 1995 (A/AC.198/1996/2) et sur l'examen des publications du Département de l'information (A/AC.198/1996/3). Le Comité était également saisi du rapport établi par son secrétariat, intitulé "Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies" (A/AC.198/1996/CRP.1).

18. Dans le contexte de la coopération au sein du système des Nations Unies, le Président du Comité a porté à l'attention de ses membres la résolution 50/130 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995 (Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies) et a engagé le Comité à examiner cette question majeure lors de ses travaux.

D. Observateurs

19. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Albanie, Australie, Azerbaïdjan, Kirghizistan, Luxembourg et Suède.

20. Des représentants de l'UNESCO, de l'Union européenne, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) étaient également présents.

E. Questions diverses

21. Le Comité a décidé de mener de nouvelles consultations officielles par l'intermédiaire du bureau, des porte-parole des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine.

III. DÉBAT GÉNÉRAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND

22. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les pays suivants, membres du Comité : Algérie, Argentine, Bélarus, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica (au nom du Groupe des 77), Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie (au nom de l'Union européenne), Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Jordanie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Yémen. Une déclaration a également été faite par les observateurs du Kirghizistan. Le Directeur général adjoint de l'UNESCO pour le secteur de la communication, de l'information et de l'informatique et un représentant du Département de l'information ont eux aussi pris la parole.

23. Évoquant les questions de fond dont le Comité était saisi, tous les orateurs ont déclaré que le monde et les Nations Unies se trouvaient à la fin du XXe siècle face à de nombreux problèmes. Il était temps de faire un bilan et de réévaluer l'action des Nations Unies, de manière à utiliser de nouvelles possibilités d'oeuvrer au bien commun. De nombreuses délégations ont souligné que l'information avait beaucoup d'influence puisque non seulement elle pouvait provoquer des transformations positives mais aussi diffuser de la propagande négative. La révolution actuelle de la communication, en permettant une diffusion instantanée aux quatre coins du monde, servait à renforcer le pouvoir de l'information dans toutes les sociétés. L'information étant l'un des principaux moyens de développement politique, économique et social, beaucoup d'orateurs ont bien insisté sur le fait qu'il fallait en user avec sagesse et discernement. L'information se devait d'être exacte, objective et de respecter la diversité culturelle, pensaient un certain nombre d'orateurs; plusieurs d'entre eux ont proposé à ce propos qu'on élabore un code international de conduite pour la diffusion de l'information.

24. Tous les orateurs ont souligné combien il importait de célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse et les grandes valeurs qu'elle représentait. La liberté de l'information était l'une des libertés fondamentales qu'il fallait chérir en tant que pierre de touche de toutes les autres libertés. Les journalistes, ont-ils tous déclarés, devraient pouvoir travailler à accomplir leur tâche légitime – informer le monde de ce qui se passait – sans craindre l'intimidation, l'emprisonnement, la violence ou la mort. Un orateur a dit qu'en 1995, 182 journalistes (chiffre record) se trouvaient en prison. Un autre a informé le Comité que 20 journalistes avaient été tués depuis le début de 1996. Selon ses propres paroles, lorsque des journalistes étaient tués "la vérité était la première victime"; les journalistes devraient à son avis bénéficier de la même protection que les soldats et les diplomates. Un orateur a rendu hommage au fonctionnaire du Centre d'information des Nations Unies d'Alger qui avait été brutalement tué. Un autre orateur a souligné que les journalistes devaient, dans leur profession, exercer beaucoup de jugement et d'objectivité de manière à contribuer à promouvoir les principes démocratiques et à favoriser le développement économique et social.

25. Le représentant de l'UNESCO a dit que, un nouvel ordre mondial prenant forme, la Conférence générale de l'UNESCO tenue en novembre 1989 avait adopté une nouvelles stratégie qui appuyait la libre circulation de l'information, une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et le renforcement des

capacités de communication dans les pays en développement. Il a précisé également que la Conférence générale de l'UNESCO avait proposé d'organiser un séminaire de presse en Europe, en 1997. Il a ajouté que les travaux de l'UNESCO pouvaient se résumer en deux mots : démocratie et développement. À cet égard, compte tenu en particulier de la résolution 50/130 de l'Assemblée générale sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies, l'UNESCO était en train d'organiser la sixième Table ronde des institutions spécialisées s'occupant de la communication pour le développement, qui se tiendrait à Harare pendant le deuxième semestre de 1996.

26. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait qu'il importait de continuer à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, lequel était à leur avis d'une actualité encore plus grande dans le monde d'aujourd'hui où la technologie ne cessait de se développer. Le manque d'accès aux innovations technologiques, estimaient-ils, ne pouvait manquer de marginaliser encore beaucoup d'habitants du "village mondial" et d'aggraver encore les disparités existantes. Plusieurs orateurs ont souligné que 75 % des médias étaient aux mains de pays développés. Un orateur a estimé qu'il fallait encore solliciter les vues des États Membres sur les moyens d'améliorer l'infrastructure et les capacités des pays en développement en matière de communication et a proposé de reporter la date limite pour l'envoi des réponses.

27. De nombreux orateurs qui ont participé au débat général ont dit qu'ils appuyaient les séminaires régionaux pour la promotion de médias pluralistes et indépendants organisés par le Département de l'information en coopération avec l'UNESCO. À cet égard, le représentant du Département a donné des détails sur le Séminaire organisé récemment à Sana'a ainsi que sur le financement des séminaires précédents. Un orateur s'est dit reconnaissant que le Séminaire de Sana'a se soit tenu dans son pays et en a exposé les effets positifs. Un certain nombre d'orateurs ont appuyé l'initiative de l'UNESCO qui proposait d'organiser en Bulgarie, en 1997, un séminaire du même genre pour les États d'Europe centrale et orientale et ont demandé que le Département de l'information y apporte son appui. Plusieurs délégations ont également loué le programme de formation du Département destiné à des journalistes de la radio, de la télévision et de la presse de pays en développement, ainsi que le programme entrepris l'année dernière en faveur des membres des médias palestiniens. Quelques délégations ont trouvé que la rencontre de journalistes qui devait avoir lieu à Gaza dans le courant de 1996 était un projet très positif et ont demandé de manière générale qu'on prévoie davantage de programmes à l'intention des journalistes palestiniens.

28. Un orateur a dénoncé comme étant une violation de la souveraineté de son pays et des conventions internationales le grand nombre d'émissions de radio et de télévision hebdomadaires diffusées à partir d'un autre pays expressément contre son pays, qu'il considérait comme un cas d'agression. Ce pays avait même l'intention d'augmenter la puissance de ses transmissions et de procéder à des changements de fréquence, intention que l'orateur a dénoncée, afin d'atteindre ses objectifs de manipulation et de subversion. L'orateur a mis en garde contre les répercussions possibles de ces actes.

29. S'agissant des politiques et activités d'information des Nations Unies, tous les orateurs sont convenus que la grave crise financière que traversait l'Organisation incitait à procéder à la restructuration fondamentale et nécessaire de ses opérations. Une oratrice, s'exprimant au nom d'un large groupe, a dit que la réforme et la restructuration de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la révolution de la communication qui pénétrait jusque

dans "nos foyers, nos lieux de travail et les domaines les plus intimes de notre vie", constituerait la toile de fond des délibérations de la session. Elle a insisté sur la nécessité de négociations positives, de tentatives constructives et d'une responsabilité conjointe. Un certain nombre d'orateurs ont dit que l'esprit de consensus qui s'était manifesté au sein du Comité ces derniers temps devait se poursuivre, du fait que la période difficile qu'on traversait actuellement nécessitait un dialogue plutôt qu'un affrontement. Un orateur, s'exprimant au nom d'un autre large groupe de pays s'est dit satisfait du travail effectué par le Bureau élargi et convaincu que cette collaboration se renforcerait à l'avenir pour accroître l'efficacité et l'efficience du Département.

30. Toutes les délégations sont convenues qu'il importait de plus en plus de renforcer l'action d'information pour faire bien comprendre les buts de l'Organisation des Nations Unies et mobiliser l'appui nécessaire à ses activités. Un orateur a signalé la réunion importante de 185 chefs d'État ou de gouvernement qui avaient parlé de la conjoncture nouvelle dans laquelle l'ONU menait ses activités et des exigences nouvelles auxquelles l'Organisation devait faire face. Cinq groupes de travail de haut niveau s'occupaient des différents aspects de la réforme et de la restructuration. La situation financière actuelle de l'Organisation, de l'avis de beaucoup d'orateurs, pouvait conduire à repenser et restructurer l'ONU et donc à prendre des mesures axées sur l'efficacité. Le Département de l'information avait pour tâche formidable d'apporter au monde le message des Nations Unies à une époque de contraintes financières et de priorités multiples dans le domaine de l'information. Tous les orateurs sont en outre convenus qu'il était essentiel de contrebalancer la perception négative, si répandue actuellement, que l'on avait des Nations Unies. Un orateur a dit que l'ONU était "assaillie" par les critiques qui ne la trouvaient pas utile. Une autre délégation, s'exprimant au nom d'un groupe, a dit qu'il fallait mener une stratégie agressive de commercialisation pour lutter contre la méfiance et la désinformation qui déterminaient la façon dont le public percevait l'Organisation. Après tout, ont dit un certain nombre d'orateurs, l'Organisation n'était rien d'autre que ce que ses États Membres en faisaient. Une délégation a estimé que les États ne devraient pas faire de déclaration politique qui minait l'Organisation même où ils jouaient un rôle de chef de file. Certains pays, a-t-elle ajouté, donnaient l'impression que l'Organisation des Nations Unies grevait leurs finances. À son avis, l'ONU profitait à chacun, d'une manière ou d'une autre, et il importait que la communauté mondiale ait conscience des avantages que l'Organisation procurait. À cet égard, plusieurs orateurs se sont félicités que le Département de l'information ait produit des mises à jour factuelles pour contrebalancer la publicité négative faite à l'Organisation, telle que "Setting the Record Straight" ("mise au point") et d'autres.

31. Les orateurs ont sincèrement remercié le Sous-Secrétaire général à l'information, M. Samir Sanbar, de sa déclaration riche et instructive ainsi que des innovations - "impressionnantes" aux dires de certains - qu'il avait introduites au Département. Pour d'autres, sa façon d'aborder l'information avait préparé le terrain à un dialogue ouvert et franc sur la situation présente et future du Département et en faveur d'une transparence accrue. Beaucoup ont rendu hommage à son dur labeur et à sa clairvoyance en des temps difficiles et, pour reprendre le mot d'un orateur, son "dévouement" avait aidé à compenser la baisse des ressources. Un orateur a dit que son pays ne ménagerait rien pour faire en sorte que le Département de l'information dispose des instruments et des ressources qui lui permettront de relever les défis du XXI^e siècle, mais il fallait faire des choix difficiles dans la répartition de ces ressources. Le

même orateur a dit qu'il convenait de fixer des priorités pour maintenir ou augmenter les ressources là où elles pouvaient avoir le plus d'effet et les réduire ou les supprimer là où elles étaient le moins nécessaires. Plusieurs intervenants se sont fait l'écho du même sentiment. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait d'accorder au Département un financement proportionnel à l'importance du rôle qu'il joue dans l'Organisation, car le succès de l'ONU dépendait de l'information du public et de l'appui suscité en faveur de ses activités.

32. Tous les intervenants ont également remercié le personnel du Département, souvent en évoquant à ce sujet le volume extraordinaire d'activités lancées à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Un orateur a dit qu'il était particulièrement approprié de faire un bilan, après cette année marquante, de l'aptitude qu'avait le Département à faire passer son message. Une délégation a dit que le Département devrait se montrer plus déterminé dans ses campagnes d'information, et chercher à anticiper, plutôt que de se contenter de "réagir". Pour un intervenant, les travaux du Département devaient se concentrer dans deux domaines – l'"accumulation" de matériaux et de nouvelles idées, par exemple en organisant des expositions internationales d'art et de photographie, et le domaine interactif des relations qu'entretenaient les organisations non gouvernementales (ONG) et les citoyens du monde entier par le biais des réseaux électroniques et autres. Une délégation s'est dite préoccupée par l'incidence financière des mandats provenant de sources extérieures au Comité de l'information et a appuyé en conséquence une disposition du projet de résolution qui traitait de ce problème.

33. La majorité des intervenants s'est montrée favorable à la stratégie du Département consistant à renforcer les partenariats, tout particulièrement avec les médias. Un certain nombre d'orateurs ont appuyé l'établissement de liens entre le Département de l'information et d'autres départements, ainsi que ses efforts de collaboration avec d'autres institutions et programmes du système par l'intermédiaire du Comité commun de l'information des Nations Unies. Sa coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires en matière de maintien de la paix ainsi qu'avec l'UNESCO et les séminaires régionaux organisés à l'intention des médias a été jugée remarquable par un certain nombre d'orateurs.

34. Tous les orateurs ont appuyé et approuvé avec force le travail de pionnier effectué par le Département pour maîtriser les nouvelles techniques informatiques en application de son mandat. Ils ont mis l'accent sur la diffusion accrue de matériaux d'information par les moyens électroniques tels que le réseau Internet et les disques optiques, qui offraient au Département un moyen important de communiquer avec les publics visés et de maximiser sa production. Comme l'a dit un orateur, dans la course mondiale à la transmission de l'information, le Département devait être "compétent et compétitif". Un autre orateur a dit que le Département devait tenir le Comité informé des technologies existantes, des moyens d'en améliorer l'utilisation et de ses projets quant à leur utilisation future. Plusieurs orateurs ont déclaré que le Département devrait continuer d'être en pointe dans ce domaine, mais un intervenant a estimé qu'il fallait équilibrer les priorités, et éviter de mettre l'accent sur les techniques au détriment des aspects humains des objectifs de l'ONU. Beaucoup d'orateurs ont fait part de leur conviction que l'objectif principal des activités du Département devrait être de fournir au plus vite des informations aux utilisateurs finals. Cependant, aux yeux de nombreux orateurs, il importait de demeurer profondément conscient des différences qui existaient dans le monde en matière d'aptitude à traiter les informations électroniques et

d'adopter l'attitude appropriée. À cet égard, un certain nombre ont dit qu'il convenait de se souvenir que la presse resterait le principal moyen d'information du monde en développement dans un avenir prévisible. Plusieurs orateurs ont couvert d'éloges la page d'accueil de l'ONU sur le World Wide Web et se sont dit satisfaits des résumés, notes d'information et communiqués de presse que l'on peut y consulter quotidiennement. Plusieurs délégations ont cependant regretté les retards intervenus dans la communication des informations électroniques. À cet égard, un orateur a dit qu'il avait constaté que les derniers documents du Conseil de sécurité placés sur Internet étaient obsolètes.

35. Un certain nombre d'orateurs ont mis en exergue les précieux services fournis aux journalistes par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général. Beaucoup se sont également déclarés très satisfaits des communiqués de presse publiés par le Département, particulièrement utiles aux petites missions. Plusieurs orateurs ont estimé que ces communiqués étaient de bonne qualité. Un autre orateur, s'exprimant au nom d'un grand groupe, a souligné qu'il fallait continuer de couvrir toutes les séances dans les deux langues de travail et de veiller à ce que les communiqués soient diffusés en temps voulu, notamment en faisant appel à la technologie moderne. Un orateur a dit qu'il serait regrettable que la production de communiqués de presse dans les deux langues de travail du Secrétariat souffre de la crise financière, estimant que les orateurs francophones avaient le droit d'exiger d'avoir accès aux informations, et affirmant aussi que les "résumés quotidiens" devraient être traduits le jour même en français et placés sur Internet, comme c'était le cas pour les résumés en anglais. Il a dit aussi qu'à tout le moins, un résumé de la réunion d'information de midi devrait être disponible en français.

36. La plupart des orateurs ont souligné le rôle important que jouaient les publications du Département, s'agissant de faire connaître le message de l'Organisation. Un orateur a dit qu'à son avis, présentation, concision et précision étaient d'une importance primordiale. Il a estimé qu'il y avait eu récemment des erreurs de fait dans certains matériaux d'information concernant le cinquantième anniversaire. Une délégation a dit que, dans les matériaux d'information, l'expression "ex-Yougoslavie" devrait être utilisée avec prudence car elle avait une connotation uniquement géographique et non politique. De nombreux membres du Comité ont fait plus particulièrement porter leurs éloges sur certaines publications, notamment la série des Livres bleus, l'Annuaire, la Chronique et le World Media Handbook. Plusieurs orateurs ont toutefois déclaré que les publications devaient répondre à un besoin identifiable et aux critères de rentabilité, et ont demandé instamment que des examens périodiques soient effectués pour vérifier que ces critères étaient satisfaits. Une délégation a parlé de l'importance qu'il y avait de développer au maximum le potentiel commercial des publications et produits audio-visuels du Département. D'un autre côté, plusieurs autres délégations ont mis en garde contre le fait que les considérations financières puissent dissuader le Département de remplir son mandat, qui était d'assurer la diffusion la plus large possible de ces matériaux. Un orateur a dit que la disponibilité des matériaux d'information en langue russe était limitée, quoique le Centre d'information des Nations Unies de Moscou redoublât d'efforts pour publier des documents en russe, notamment en recrutant des coparrains. Des orateurs ont demandé que les Livres Bleus soient publiés en arabe et en français. Un orateur a regretté d'une manière générale la diminution du nombre des publications en arabe et espéré que cette situation serait rectifiée. Un autre orateur de la même région a dit que le Département avait la responsabilité de promouvoir le multilinguisme dans ses publications, ce qu'il considérait comme une obligation très concrète compte tenu de la diversité du monde représenté par les Nations Unies.

37. Un certain nombre d'intervenants ont dit qu'il était important de diffuser le message de l'ONU par la radio, qui était un média rentable et permettant d'atteindre un vaste public. Un intervenant y a vu un moyen permettant à l'ONU de "plaider la cause du multilatéralisme". Une délégation a indiqué que la production radiophonique et télévisuelle du Département avait beaucoup progressé et que, en particulier, la qualité des émissions à destination du continent africain s'était améliorée. Plusieurs intervenants ont relevé l'intérêt que présentait le panneau d'affichage électronique pour la radio. Un autre intervenant a évoqué l'accord passé entre le Département de l'information et une organisation nationale dans son pays aux fins de faciliter la diffusion d'émissions de radio au Brésil et dans d'autres pays lusophones, et s'est réjoui à la perspective du renforcement des activités de diffusion du Département en portugais. Un autre intervenant s'est dit satisfait des travaux du Groupe des programmes radio destinés aux Caraïbes. En revanche, une délégation s'est déclarée surprise qu'aucun fonctionnaire ne soit chargé de la radiodiffusion vers le Moyen-Orient, qui était pourtant, selon lui, particulièrement importante dans l'optique du processus de paix. Une délégation a proposé que l'histoire des Nations Unies devrait être abordée et estimé qu'il y aurait lieu de produire des pièces de caractère documentaire, ce qui pourrait se faire en collaboration avec des spécialistes extérieurs.

38. De nombreux intervenants ont souligné l'importance des plates-formes concomitantes que sont l'agenda pour la paix et l'agenda pour le développement : indissolublement liées, elles devraient se voir accorder le même rang de priorité dans le travail thématique du Département de l'information. Toutes les délégations ont vigoureusement appuyé le travail mené par le Département à l'occasion des étapes préliminaires des missions de maintien de la paix et se sont félicitées de voir que l'on commençait à mettre en oeuvre des moyens efficaces pour informer le public sur ces opérations. Elles ont considéré le volet information comme crucial pour le succès de ces missions, compte particulièrement tenu de la nécessité de cibler la population locale dans les zones des opérations, ainsi que l'opinion publique des pays fournissant des contingents. Plusieurs délégations ont préconisé la création, dans toute la mesure possible, de stations de radio dirigées par le Département dans les pays où les Nations Unies déployaient des opérations de maintien de la paix. Plusieurs intervenants ont félicité le groupe de travail interdépartemental sur les stratégies des médias au service des opérations de maintien de la paix et d'autres opérations sur le terrain de la qualité de ses activités. Un intervenant a dit attendre avec intérêt la publication de la troisième édition des Casques bleus et a proposé d'y faire figurer les noms de tous ceux qui étaient tombés au service du maintien de la paix.

39. Un certain nombre d'intervenants se sont dits encouragés par l'importance des activités menées par le Département dans le domaine de la communication au service du développement, et lui ont su gré des travaux qu'il menait dans le cadre du cycle de conférences mondiales en cours, y compris le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing). Un intervenant a indiqué que Development Update était une publication rendant compte d'une façon intéressante de la planification des résultats de ces conférences des Nations Unies et d'autres questions particulières relevant du développement. Certains intervenants ont indiqué que les publications consacrées au développement devaient retenir l'attention qu'elles méritaient et, à cet égard, ont déploré le fait que le Forum du développement ait cessé d'exister et ont préconisé la reprise de cette publication. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de la diffusion d'informations sur le développement socio-économique durable pour les pays en

transition. Une délégation a dit à ce propos qu'il serait bon de publier des documents sur ce sujet dans les langues parlées par les populations de ces pays. Plusieurs intervenants ont félicité le Département pour les travaux accomplis dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Certaines délégations ont estimé que le Département devrait accorder davantage d'attention à la production d'informations sur le développement économique. Un intervenant a préconisé que l'on fasse une place plus grande à l'élimination de la pauvreté, condition essentielle au développement d'un grand nombre de pays. L'année 1996 étant l'"Année pour l'élimination de la pauvreté", l'intervenant a estimé qu'elle fournirait l'occasion pour le Département d'insister davantage sur ce sujet important. Un intervenant a dit que le développement durable était la clef de la paix mondiale. Plusieurs intervenants ont évoqué la priorité qu'ils accordaient au programme d'activités actuellement poursuivi par le Département sur le continent africain, en particulier au service de l'Initiative spéciale à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Ils ont jugé important de faire connaître les besoins de l'Afrique et les progrès qui étaient faits pour rectifier l'image erronée qui était donnée du continent et, à cet égard, plusieurs délégations ont noté l'importance des travaux de la publication Afrique : relance. Plusieurs intervenants ont remercié le Département pour les activités qu'il menait en ce qui concerne le Moyen-Orient et la question de Palestine.

40. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué la série d'activités menées à l'occasion du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl et ont remercié le Département des efforts accomplis à cette occasion, en demandant la poursuite des activités de sensibilisation concernant ce fléau planétaire et les questions liées à la sécurité nucléaire.

41. Dans le cadre du débat général, un grand nombre de délégations ont présenté leurs opinions et leurs propositions sur la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et le réseau de centres d'information des Nations Unies, dans lesquels ils ont vu deux sources extrêmement riches d'informations sur l'Organisation, des instruments de diffusion de l'information exceptionnels et des outils indispensables pour faire mieux connaître l'Organisation dans le monde. Plusieurs délégations ont estimé que le niveau de ressources accordées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld était insuffisant et avait conduit à diminuer les services fournis, et elles ont espéré que la Bibliothèque recevrait des crédits en proportion de l'importance des services qu'elle rendait. Un intervenant, s'exprimant au nom d'un groupe important, a dit qu'à son avis, le fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, malgré des efforts récents, n'avait pas encore atteint le niveau de qualité que l'on attendait d'une bibliothèque et a dit beaucoup compter sur les nouvelles techniques à cet égard. Il a préconisé une évaluation complète des activités et du tableau d'effectifs de la Bibliothèque. Les progrès immenses accomplis dans le domaine des techniques de l'information ayant radicalement modifié la façon dont la Bibliothèque "fonctionnait", l'intervenant, au nom d'un groupe, a proposé que le Département confie l'examen du fonctionnement de la Bibliothèque à un spécialiste qui serait également chargé de formuler des recommandations sur les techniques de l'information les plus récentes. Son appel a été appuyé par un autre intervenant, qui a ajouté que, de l'avis de sa délégation, l'objectif consistait à parvenir à économiser des ressources financières limitées et à augmenter les moyens dont disposait la Bibliothèque pour satisfaire ses utilisateurs. Plusieurs autres délégations ont proposé d'améliorer encore l'automatisation, tout en ayant des doutes sur l'intérêt de confier la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à des entités extérieures.

42. Tous les intervenants ont relevé l'importance des travaux réalisés par les centres d'information des Nations Unies et beaucoup d'entre eux ont insisté sur le rôle tout à fait crucial qu'ils remplissaient dans les pays en développement. Certaines délégations ont caractérisé ces centres comme la "vitrine" de l'ONU pour le monde, car ils étaient pour de nombreux pays du monde le seul point de contact avec les activités et publications des Nations Unies. Un intervenant a dit que, à son avis, ils représentaient une présence de l'Organisation à travers le monde en temps de paix, et non pas seulement en temps de conflit. Un intervenant a dit qu'ils devraient devenir des modèles de technologie avancée pour les populations privées de ressources dans certains pays du monde, estimant qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur le matériel, et non pas sur le seul personnel. Une délégation, au nom d'un groupe important, a dit que la révolution technologique aurait des incidences sur les centres d'information, en particulier dans le monde développé. Il a souligné que la distance était devenue un moindre obstacle à la diffusion de l'information, ainsi que le fait que le nombre de bibliothèques dépositaires avait augmenté et que les organisations non gouvernementales avaient pris de l'importance. L'intervenant a appelé de ses vœux une évaluation complète des objectifs, du mandat et des réalisations des centres d'information, dont les résultats devraient être communiqués au Comité. Cette proposition a été appuyée par un autre intervenant, qui a souligné que sa délégation était pleinement consciente que les centres d'information implantés dans le monde en développement restaient un moyen essentiel de diffusion de l'information. L'évaluation devrait accorder une grande place aux centres implantés dans les pays développés. De nombreux intervenants ont encouragé les centres à maintenir le niveau d'activités auquel ils s'étaient élevés depuis quelques années et les ont invités à concevoir des modalités novatrices pour diffuser des informations auprès du public.

43. Tandis qu'un certain nombre d'orateurs ont appuyé le processus d'intégration qui permettait à leur avis d'adopter une démarche unifiée, de renforcer l'efficacité et de réaliser des économies grâce au principe du partage, d'autres ont incité à la prudence en faisant valoir que les centres d'information des Nations Unies devaient continuer à fonctionner de manière autonome dans les pays où il était nécessaire de les intégrer aux autres bureaux extérieurs de l'ONU. Quelques orateurs ont exprimé des réserves quant à l'ensemble de l'opération d'intégration. Un orateur s'est déclaré partisan de préserver l'autonomie des centres d'information. Un autre s'est inquiété du risque d'atrophie des fonctions d'information dans ce processus et a estimé que les centres devaient être dirigés par des spécialistes de l'information. Tous sont convenus qu'il fallait aborder le problème de l'intégration au cas par cas, sans jamais manquer de consulter les gouvernements hôtes. Un orateur a jugé qu'il serait utile d'effectuer une étude des résultats des programmes de communication des centres d'information des Nations Unies en précisant les divers types d'utilisateurs, dans le but d'améliorer les services et non pas de chercher à justifier des réductions. Une autre délégation a suggéré d'établir un rapport indiquant les réalisations des centres intégrés par rapport aux objectifs fixés. De nombreux orateurs se sont déclarés préoccupés de ce que les réductions effectuées dans les centres tombaient à un très mauvais moment et risquaient de réduire à néant les succès obtenus alors qu'un public bien informé était essentiel pour les travaux de l'Organisation. De l'avis de plusieurs orateurs, il ne fallait pas qu'un sentiment d'inefficacité parvienne à saper ce système important. La plupart des orateurs étaient tout à fait conscients de l'impératif de la viabilité financière, mais estimaient que le système des centres d'information devait être maintenu et que les problèmes financiers de l'Organisation ne devaient pas servir de prétexte pour attaquer l'existence des centres.

44. Des orateurs se sont particulièrement félicités des travaux des centres situés dans leurs pays ou régions respectifs, y compris à Accra, Moscou, Islamabad, Katmandou, Bucarest, Port of Spain et Tokyo. Une délégation s'est déclarée satisfaite de la remise en service du centre de Téhéran, bien qu'il reste nécessaire d'en renforcer encore les fonctions. Un orateur a déclaré que son gouvernement augmenterait de 50 % sa contribution volontaire afin de permettre au centre d'information situé dans son pays de disposer de ressources supplémentaires. Un autre orateur a regretté que le directeur du centre de son pays ait été rappelé il y a plusieurs années. Il a déclaré qu'en raison de ses obligations, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'avait pas suffisamment de temps pour se consacrer aux activités d'information et qu'en conséquence, son gouvernement était prêt à renforcer sa coopération avec le centre d'information. Un orateur a déclaré que le centre situé dans son pays se développait de manière satisfaisante mais que le nombre de postes dont il disposait devrait être augmenté face aux besoins croissants. Un autre orateur a déclaré que le centre du Burkina Faso "avait souffert" et devait être remis sur pied. Une délégation a suggéré qu'un poste soit fourni au Service de l'information des Nations Unies à Vienne afin de répondre aux besoins de la Croatie. Une autre délégation a déclaré qu'elle cherchait à obtenir un centre de diffusion de l'information à Bratislava, tandis qu'un autre orateur a demandé qu'un centre régional soit établi à Bishkek pour l'Asie centrale. Un intervenant a déclaré que son pays tenait à ce que le bureau du PNUD à Sofia soit doté d'une antenne d'information. Une délégation a demandé un centre à Amman.

45. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que le système des visites guidées du Département constituait un outil essentiel pour toucher le grand public et permettait de donner un aperçu immédiat et personnel des travaux de l'Organisation. Les visites guidées étaient considérées comme un moyen important de renforcer la compréhension grâce à des contacts directs entre l'ONU et les peuples du monde. De l'avis de plusieurs délégations, il importait donc que les visites guidées soient assurées dans le plus grand nombre de langues possible et puissent offrir un accès maximum aux locaux de l'ONU. Une délégation a déclaré que les visites constituaient un moyen de communication particulièrement important du fait que le public se composait en grande partie de jeunes et d'enfants, sur qui reposerait le siècle à venir. Plusieurs orateurs ont regretté que les restrictions financières aient jusqu'ici empêché d'actualiser le parcours des visites et ont demandé que cela soit fait le plus tôt possible.

46. À l'issue du débat général, le Sous-Secrétaire général à l'information a remercié toutes les délégations de l'appui vigoureux qu'elles avaient accordé à son personnel et à lui-même. Il a assuré au Comité qu'il avait écouté attentivement ses remarques constructives et qu'il s'inspirerait de ses sages conseils pour appliquer la nouvelle stratégie de l'information du Département. Il entendait bien poursuivre ses consultations intersessions avec le Bureau du Comité dans un esprit de dialogue franc et honnête afin d'améliorer encore les travaux du Département. Il a souligné qu'aucun progrès ne serait possible en l'absence de collaboration étroite et de confiance mutuelle entre le Département et le Comité.

IV. ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU RAPPORT QUI SERA PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LORS DE SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

47. À la 9e séance du Comité, le 17 mai 1996, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa dix-huitième session. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), du Bélarus, des Pays-Bas (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), du Costa Rica (au nom du Groupe des 77), de la République islamique d'Iran, de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte. Le Comité a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le rapport, y compris les projets de résolution ci-après, tels qu'oralement modifiés.

A. Projet de résolution

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁴,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, "un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu" :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

e) S'efforcent, en complément de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

- i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;
- ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;
- iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;
- iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁵ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait seconder les médias publics aussi bien que privés.

B. Projet de résolution

Politique et action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le rôle essentiel qu'elle doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

Réaffirmant également que le Secrétaire général doit veiller à ce que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, soit renforcée et améliorée, compte

tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale et des recommandations du Comité de l'information,

Prenant acte de tous les rapports que le Secrétaire général a présentés au Comité de l'information,

Engageant le Secrétaire général à élaborer un plan concret en vue de rehausser l'image de l'Organisation auprès du public,

1. Accueille la République populaire démocratique de Corée parmi les membres du Comité;

2. Rappelle sa décision de consolider le rôle du Comité de l'information, qui est son principal organe subsidiaire chargé de formuler des recommandations ayant trait aux travaux du Département de l'information;

3. Prie le Secrétaire général, en ce qui concerne la politique et l'action de l'Organisation en matière d'information, d'appliquer pleinement les recommandations figurant au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993;

4. Prend note des réductions des ressources allouées au Département de l'information, se déclare préoccupée par les propositions du Secrétaire général tendant à soumettre le budget du Département à des réductions supplémentaires qui risquent d'avoir des répercussions sur les activités qu'elle a elle-même prescrites et prie le Secrétaire général d'assurer le fonctionnement du Département de l'information conformément au paragraphe 6 de la section II de sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995;

5. Prend acte des efforts déployés par le Secrétaire général afin que le Département de l'information soit doté des moyens d'information effectifs nécessaires pour assurer la mise en place et le fonctionnement quotidien des antennes d'information des opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que le Département soit associé à la planification des futures opérations grâce à des consultations et à la coordination avec les autres départements organiques du Secrétariat;

6. Prie la direction du Département de l'information de passer en revue les publications et les propositions de publication pour veiller à ce que chaque publication corresponde à un besoin déterminé, ne fasse pas double emploi avec d'autres publications, au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies, et soit produite au moindre coût, et de rendre compte au Comité de l'information à sa dix-neuvième session;

7. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen des publications du Département de l'information⁶ et demande instamment que le Département n'épargne aucun effort pour produire et distribuer en temps voulu ses publications les plus importantes, en particulier la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies, le World Media Handbook et Afrique : Relance, en garantissant constamment l'indépendance de sa rédaction et l'exactitude de la documentation de façon que celle-ci fournisse des informations adéquates, objectives et équilibrées sur les questions dont s'occupe l'Organisation, en rapportant, le cas échéant, les opinions divergentes;

8. Prie le Secrétaire général de procéder à un examen des publications que le Département de l'information réalise et diffuse actuellement dans le domaine du développement et de s'efforcer à nouveau d'améliorer la qualité des publications existantes ou d'étudier la possibilité d'en produire d'autres, de telle manière que lesdites publications répondent aux besoins d'information du public, étant bien entendu qu'aucune publication ne doit faire double emploi avec une autre – publiée ou non par un organisme des Nations Unies – et que toute publication doit être produite au moindre coût;

9. Réaffirme l'importance que les États Membres attachent à la fonction des centres d'information des Nations Unies, qui doivent diffuser efficacement dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition et surtout dans les pays où il faudrait que l'action de l'Organisation soit mieux comprise, une information complète et détaillée sur cette action;

10. Réaffirme également que les centres d'information des Nations Unies jouent pour l'essentiel le rôle défini par le Comité dans son rapport à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale⁷;

11. Rappelle le rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'expérience d'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs des différents organismes des Nations Unies⁸ et prie le Secrétaire général de poursuivre l'opération d'intégration en dégagant des économies chaque fois que possible, au cas par cas, en tenant compte des vues du pays hôte, tout en veillant à ce que l'intégration ne nuise pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres, et d'en rendre compte au Comité de l'information;

12. Se félicite des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leur capitale et invite le Secrétaire général à consulter les États Membres par le truchement du Département de l'information, le cas échéant, quant à la possibilité d'apporter aux centres un soutien accru, à titre volontaire, à l'échelon national,

13. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1995⁹ et lui demande de continuer à étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et équitable des ressources disponibles entre tous les centres d'information;

14. Prend note de la forte incidence sur le fonctionnement de certains centres d'information des Nations Unies, ainsi que sur la réalisation de leurs objectifs, de l'essor de technologies nouvelles, telles que celles qui font appel à Internet ou aux disques CD-ROM, et de leur effet sur la diffusion de l'information, ainsi que de la multiplication des bibliothèques dépositaires de l'ONU dans certains États Membres et du rôle accru de tous les acteurs concernés de la communauté internationale qui coopèrent avec l'Organisation;

15. Prie donc le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information, pour examen à sa dix-neuvième session, un rapport écrit sur notamment les aspects suivants des centres d'information des Nations Unies : valeur ajoutée, efficacité, productivité, et soin mis à éviter les doubles emplois spécialement dans les domaines des nouvelles technologies, en vue de proposer des recommandations sur l'examen, le renforcement et la rationalisation des activités des centres;

16. Réaffirme le rôle de l'Assemblée générale quant à l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies et invite le Secrétaire général, pour sa part, à faire les recommandations qu'il pourra juger nécessaires touchant la création et l'emplacement de ces centres;

17. Constate le renforcement constant de la coopération entre le Département de l'information et l'Université pour la paix, au Costa Rica, en tant que centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses produits d'information;

18. Prend note des demandes présentées par la Bulgarie, le Gabon, la Guinée, Haïti, le Kirghizistan et la Slovaquie touchant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

19. Prie le Secrétaire général de procéder, dans la limite des ressources existantes et sans que cela porte préjudice aux activités et programmes prescrits, grâce à un consultant indépendant choisi après une sélection ouverte et transparente, à une évaluation du fonctionnement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld concernant, notamment, son infrastructure, ses activités, sa dotation en effectifs et sa situation budgétaire, en vue d'améliorer tous ses services en tirant parti des nouveaux services et techniques d'information et de communication automatisées et électroniques, d'un bon rapport coût-efficacité, en tenant compte des précédentes études sur la question et prie le Secrétaire général de présenter un rapport au Comité d'information à sa dix-neuvième session;

20. Est fermement convaincue que, pour diffuser largement et rapidement des informations sur les activités de l'Organisation, il faut continuer à faire paraître les communiqués de presse de l'ONU dans les deux langues de travail du Secrétariat, à savoir l'anglais et le français, et souligne qu'il importe que ces communiqués de presse continuent de paraître rapidement et demeurent d'une haute qualité dans les deux langues de travail;

21. Encourage le Secrétaire général à explorer les moyens d'améliorer pour la radio des Nations Unies les possibilités d'accès aux stations de radiodiffusion du monde entier, sachant que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle est un instrument important au service des activités des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à la résolution 48/44 B du 10 décembre 1993;

22. Souligne qu'il continue d'importer que le Département de l'information recoure aux moyens traditionnels et aux médias pour diffuser l'information sur les Nations Unies et encourage le Département à tirer pleinement parti des derniers progrès des techniques de l'information, telles qu'Internet et les disques CD-ROM, de façon à améliorer d'une manière économique et globale, ainsi qu'en temps opportun, la diffusion de l'information relative à l'ONU, en tenant compte de la diversité linguistique de cette dernière;

23. Félicite le Département de l'information du rôle important qu'il a joué pour satisfaire l'intérêt accru suscité dans le public par le cinquantenaire de l'Organisation;

24. Prie le Département de l'information de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'ONU et de veiller à

ce que les expositions organisées dans les locaux ouverts au public demeurent aussi instructives, autant d'actualité et aussi pertinentes que possible;

25. Invite les États Membres et les organisations internationales compétentes à présenter au Secrétaire général, le 15 mars 1997 au plus tard, leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser, en matière de communication, le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement et prie le Secrétaire général de présenter un rapport à ce sujet au Comité de l'information lors de sa dix-neuvième session;

26. Recommande, pour continuer de faciliter les contacts entre le Département de l'information et le Comité de l'information entre les sessions du Comité, que les membres du Bureau du Comité et les représentants de chaque groupe régional, du Groupe des 77 et de la Chine, en consultation étroite avec les membres du Comité, continuent de se réunir régulièrement avec des représentants du Département et d'avoir avec eux des consultations périodiques;

27. Prend note de la contribution que les États Membres, en coopération avec le Département de l'information et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour la coopération internationale touchant Tchernobyl, ont apportée aux activités d'information relatives au dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl et rappelle ses résolutions concernant les conséquences de cette catastrophe, en particulier les résolutions 50/31 B du 6 décembre 1995 et 50/134 du 20 décembre 1995, encourageant l'échange régulier d'informations avec les pays concernés, les organisations et organes compétents du système des Nations Unies, en vue de mieux faire prendre conscience à l'opinion publique mondiale des conséquences de pareilles catastrophes;

28. Constata le rôle positif des séminaires régionaux organisés à Windhoek, Santiago, Almaty et Sana'a pour la promotion de médias indépendants et pluralistes, prend note de l'invitation que la vingt-huitième conférence générale de l'UNESCO, par sa résolution 4.6 du 15 novembre 1995, a lancée en vue d'une coopération avec le Directeur général de l'UNESCO pour la préparation et l'organisation en 1997 d'un séminaire régional analogue en Europe centrale et orientale, en fonction des fonds disponibles, prend aussi note de l'offre du Gouvernement bulgare d'accueillir ce séminaire et invite le Département de l'information à fournir l'aide demandée en mobilisant l'appui de diverses autres sources de financement volontaires;

29. Demande que le Département de l'information ait communication d'une liste de toutes les dépenses – notamment coût estimatif des heures de travail, montant des frais d'impression et de publication, coût des matériaux – découlant des mandats énoncés dans des résolutions autres que la résolution annuelle de l'Assemblée générale, selon la recommandation du Comité de l'information;

30. Prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa dix-neuvième session en 1997, et à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session en 1997, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

31. Décide que la session à venir du Comité de l'information durera dix jours ouvrables au maximum et prie le Bureau du Comité d'examiner les moyens d'utiliser au mieux le temps ainsi imparti au Comité;

32. Prie le Comité de l'information de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session;

33. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session la question intitulée "Questions relatives à l'information". Se référant au paragraphe 29 du projet de résolution B, le Sous-Secrétaire général à l'information a expliqué que, conformément aux procédures et aux règles établies de l'ONU, toute demande d'activités s'ajoutant à celles déjà inscrites au budget ordinaire donnerait lieu à l'établissement d'un état des incidences financières qui serait présenté à l'Assemblée générale et aux organes pertinents. À la demande de plusieurs délégations, ces précisions figurent donc dans le rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa Cinquante et unième session.

48. Se référant au paragraphe 29 du projet de résolution B, le Sous-Secrétaire général à l'information a expliqué que, conformément aux procédures et aux règles établies de l'ONU, toute demande d'activités s'ajoutant à celles déjà inscrites au budget ordinaire donnerait lieu à l'établissement d'un état des incidences financières qui serait présenté à l'Assemblée générale et aux organes pertinents. À la demande de plusieurs délégations, ces précisions figurent donc dans le présent rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

² Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21).

³ Ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21).

⁴ Documents Officiels de l'Assemblée générale, Cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).

⁵ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Actes de la Conférence générale, vingtième et unième session, vol. I, Résolutions, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980, sect. III.4, résolution 4/21.

⁶ A/AC.198/1996/3.

⁷ Documents Officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session; Supplément No. 21 (A/42/21), chap.III. D, Recommandation 36.

⁸ A/AC.198/1995/5

⁹ A/AC.198/1996/2

ANNEXE I

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la dix-huitième session

C'est un grand honneur pour moi de présider une fois encore ce brillant comité alors que nous poursuivons notre important examen des questions relatives à l'information dont l'ONU est saisie et des politiques et activités du Département de l'information. Je suis très heureux de retrouver les visages familiers de collègues et amis et souhaite la bienvenue à ceux qui se joignent à nous pour la première fois. Je suis convaincu que nous continuerons à travailler ensemble dans un esprit de coopération et de bonne volonté. Je vous remercie de la confiance que vous continuez à me témoigner et assure ce comité que je me laisserai guider par sa sagesse éclairée pour la conduite des débats.

Je suis heureux d'accueillir personnellement la République populaire démocratique de Corée au sein de ce comité et suis convaincu que son intérêt pour les questions traitées et sa participation aux débats renforceront encore la qualité des travaux et l'autorité de cet important comité.

Je voudrais également féliciter les membres nouvellement élus du Bureau avec lesquels j'envisage avec plaisir de travailler. Je saisis cette occasion pour remercier M. Alejandro Nieto d'Argentine et M. Minhaj Barna du Pakistan, nos vice-présidents sortants, ainsi que notre ex-rapporteur, M. Fateh Zeghib d'Algérie, du dévouement avec lequel ils se sont consacrés aux travaux du Comité.

Je tiens à assurer les membres du Comité que notre bureau, conformément à vos recommandations, s'est réuni régulièrement entre les sessions au cours de l'année écoulée afin d'oeuvrer de concert avec la direction du Département de l'information, pour renforcer notre dialogue en cours et pour mettre en oeuvre les dispositions des résolutions 50/31 A et B de l'Assemblée générale. À cet égard, j'aimerais vous signaler que nous avons débattu, par exemple, des mesures que le Département de l'information doit prendre dans le cadre de la réforme structurelle et financière en cours à l'ONU, de ses multiples activités à l'occasion d'événements importants tels que la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, les liens étroits de coopération que le Département de l'information entretient avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies, ainsi que sa coordination et sa coopération interdépartementales pour ce qui touche au maintien de la paix et à d'autres questions importantes.

En cette occasion, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à notre ami, M. Samir Sanbar, Sous-Secrétaire général à l'information, qui a bien voulu se trouver parmi nous et s'exprimer sans détours et avec franchise, afin que nous puissions tous ensemble conférer au Département plus de force et d'efficacité pour diffuser les messages de l'ONU. Sa conduite éclairée est bien connue et appréciée de tous ceux qui sont présents aujourd'hui.

La visite que nous avons effectuée récemment au Centre d'information de l'ONU à Washington D. C. illustre bien le travail du bureau élargi du Comité entre les sessions. Nous avons été aimablement reçus par le Directeur du Centre, M. Joe Sills, que nous avons tous bien connu du temps où il était le porte-parole du Secrétaire général, et sa brillante équipe. Ce voyage a été extrêmement instructif, intéressant et utile pour chacun d'entre nous.

Jamais auparavant nos travaux, comme ceux du Département de l'information, n'ont revêtu autant d'importance. Dans la conjoncture actuelle, qui exige de la part de l'ONU une large réforme qui se traduit par des compressions lourdes de conséquence et une rigueur financière, la production du Département de l'information doit être meilleure et ses prestations doivent se distinguer par leur grande qualité tout en étant d'un bon rapport coût-efficacité, convenablement ciblées et diffusées par les technologies les plus modernes. Nous devons oeuvrer ensemble, étant entendu que nos décisions ont une incidence non seulement sur la direction du Département, mais aussi sur le prestige même de l'Organisation en ces temps difficiles.

Je suis convaincu que le Département de l'information se montrera à la hauteur des tâches qui l'attendent. En fait, il a déjà redoublé d'efforts, avant cette dernière aggravation de la crise financière. Sous la conduite de M. Sanbar, il a, ces dernières années, pris de nouvelles initiatives et étudié des modalités d'action et des partenariats novateurs en vue d'établir une stratégie en matière d'information qui lui permette d'élargir son rayon d'action partout dans le monde. Dans ce contexte, je pense qu'il convient de mentionner que le Département assure, bien plus que d'autres, une représentation équilibrée des hommes et des femmes, ce qui est à mon avis très positif et révélateur de son attitude à l'égard d'une véritable réforme.

Comme vous le savez, l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/31 B, a prié le Secrétaire général de présenter au Comité plusieurs rapports, dont nous sommes maintenant saisis et qui reflètent la nouvelle orientation du Département. Le premier, publié sous la cote A/AC.198/1996/2, expose les activités promotionnelles que les centres d'information des Nations Unies ont particulièrement développées pendant l'année du cinquantième anniversaire et donne des indications sur le processus d'intégration, le renforcement et les ressources financières des centres. Le second rapport, publié sous la cote A/AC.198/1996/3, donne un compte rendu détaillé des activités du Département de l'information en matière de publication et fait le point sur ses publications périodiques et publications non périodiques. Il met en lumière les nouvelles orientations, y compris l'amélioration des méthodes de vente et de commercialisation ainsi que le renforcement des activités d'information, une meilleure exploitation des services d'imprimerie du Secrétariat et le recours aux moyens de publication offerts par l'électronique.

De plus, au paragraphe 22 de la résolution 50/31 B, l'Assemblée générale a invité les États Membres à présenter au Secrétaire général leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication. Je dois vous informer que deux communications seulement ont été reçues en réponse à cette invitation. Le Gouvernement autrichien a donné des précisions sur un projet qu'il finance en partie en vue de renforcer les moyens de transmission par réseau de fibres optiques entre les îles du Cap-Vert. Le Gouvernement indonésien souligne dans sa communication combien il importe de remédier aux inégalités en matière d'accès aux technologies de l'information. Dans ce contexte, il rappelle les propositions et mesures de soutien qu'il avait présentées dans le cadre du programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication, du mouvement des pays non-alignés et d'organisations régionales importantes. Les deux communications des Gouvernements autrichien et indonésien sont naturellement à la disposition des délégations.

Le défi que l'ONU doit relever a trait à sa capacité de communiquer et de convaincre. Nous devons tous être conscients de la difficulté de la tâche du Département de l'information dans ce monde où les priorités de l'information se font concurrence, en particulier en ces temps critiques où l'Organisation doit entreprendre des réformes et faire face à des difficultés financières. Toutefois, je tiens à assurer la direction du Département que le Comité est résolu à continuer de lui fournir les conseils et le soutien nécessaires pour mener à bien ses activités.

En conclusion, j'aimerais réaffirmer mon intention de travailler étroitement avec le Bureau et la direction du Département de l'information ainsi qu'avec tous les membres du Comité afin d'améliorer encore l'esprit d'équipe pour nous acquitter de notre mandat. Je compte sur un échange de vues constructif au cours de ces deux prochaines semaines. Je suis convaincu qu'à force de travail et de persévérance, le Comité sera en mesure d'affermir encore plus notre consensus et d'élaborer des recommandations raisonnables et pragmatiques qui tiendront dûment compte des nouvelles réalités et exigences auxquelles notre organisation se trouve confrontée.

ANNEXE II

Déclaration du Sous-Secrétaire général à l'information à l'ouverture de la dix-huitième session du Comité de l'information

J'ai l'insigne honneur et le privilège, au nom du Secrétaire général, de vous souhaiter la bienvenue à cette dix-huitième session du Comité de l'information et je m'en réjouis. Tout d'abord, et dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale de porter la composition du Comité de 88 à 89 membres, il m'est agréable d'accueillir chaleureusement la République populaire et démocratique de Corée en sa qualité de nouveau membre du Comité. C'est également avec plaisir que j'accueille les nouveaux vice-présidents, représentant des Groupes des États d'Asie et des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que le nouveau rapporteur, représentant du Groupe des États d'Afrique.

À vous même, Monsieur le Président, je souhaite personnellement la bienvenue. Votre riche expérience et le dévouement dont vous avez fait preuve au sein des travaux du Comité, ainsi que votre appui sans faille et votre direction clairvoyante profiteront, j'en demeure convaincu, à l'ensemble du Département. Pour ma part, je puis vous assurer, ainsi que les membres du Comité, de mon engagement personnel et de celui du personnel de mon département pour vous apporter l'assistance nécessaire au succès et à l'efficacité de la présente session. En échange, nous formons l'espoir que votre direction servira à guider notre action afin de mieux répondre aux attentes et besoins de l'Organisation en matière d'information, à l'heure où la scène internationale d'aujourd'hui est témoin de bouleversements rapides et de l'érosion des ressources financières.

Notre réunion a lieu en un moment où l'histoire des Nations Unies est plus que jamais porteuse de défis. Le renforcement du rôle de l'Organisation dans les domaines du développement, du maintien et de l'établissement de la paix, de la promotion des valeurs démocratiques, allié aux formidables progrès technologiques en matière d'information et de communication, a plus que jamais attiré l'attention du monde sur les Nations Unies. Je puis vous assurer que, dans le cadre de son mandat, le Département de l'information a entrepris tous les efforts qu'il pouvait pour répondre efficacement à ces défis et satisfaire cette demande inégalée d'informations sur l'action des Nations Unies. La vague d'intérêt des moyens de communication et du public, suscitée par la commémoration du cinquantième anniversaire, a obligé le Département à tripler sa production de documents de base, de notes d'informations, de notes pour les orateurs, d'émissions radiophoniques et télévisées spéciales, qui ont été transmises par valise diplomatique et par tous les moyens électroniques à notre disposition aux publics du monde entier. En 1994, par exemple, 1,3 million d'exemplaires de publications et d'autres documents ont été distribués aux publics visés. En 1995, ce chiffre s'est accru pour atteindre les 4,4 millions.

Avec les Nations Unies, fortes du mandat des États Membres et sous la direction du Secrétaire général, agissant pour attester à nouveau la nécessité et l'importance à long terme de leur action, le monde a désormais besoin d'une réaffirmation décisive de la relation entre la paix et le développement. Pour ce faire, il nous faut parvenir à une amélioration radicale de la compréhension des Nations Unies et de son action par le public. Ensemble et avec la participation de vous tous ici présents, je ne doute pas que l'Organisation obtiendra le soutien universel qu'elle mérite et dont elle a cruellement besoin dès lors que sa mission sera comprise et qu'elle aura efficacement fait face aux

malentendus et aux critiques. Nous essayons de porter le message des Nations Unies dans toutes les parties du monde, dans toutes les langues de ses États Membres, notamment et surtout à travers le réseau des centres d'information et des bureaux de l'ONU. En dépit des contraintes budgétaires, l'utilisation optimale des ressources disponibles est et sera assurée afin de transmettre le message de l'Organisation dans ses langues de travail, l'anglais et le français.

Nous avons tous conscience de vivre à une époque où les décisions politiques peuvent être influencées par la puissance émotionnelle des images, dont la diffusion instantanée dans le monde entier est devenue possible grâce aux progrès fulgurants réalisés dans tous les domaines, des technologies faisant appel aux satellites aux ordinateurs individuels. Partout dans le monde, ces technologies permettent de réorganiser les économies et transforment les paysages politiques. Des cultures restées longtemps isolées font désormais partie d'un "village mondial" : un monde d'interdépendance croissante, nourri par un flux d'informations apparemment inépuisable. Il en résulte qu'en dépit d'un intérêt général extrêmement vif pour l'Organisation des Nations Unies, celle-ci et son message doivent plus que jamais redoubler d'efforts pour retenir l'attention du public. Dans ce contexte informationnel extrêmement concurrentiel, le Département de l'information s'efforce de déterminer les moyens d'affiner l'approche des questions d'actualité, de garantir la ponctualité de ses publications et de respecter les critères de qualité afin d'atteindre le public le plus vaste possible dans le monde entier. Y parvenir malgré les lourdes restrictions budgétaires est le plus grand défi que mon département ait à relever.

Permettez-moi de vous citer quelques faits à cet égard : pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, le projet de budget-programme du Département pour 1996-1997 indique une croissance nulle. Les dépenses ont encore été réduites. Notre budget pour cet exercice biennal reflète un taux de croissance net négatif de 3 %, y compris une réduction de 2 % des postes inscrits au budget ordinaire. Par ailleurs, conformément à la demande de l'Assemblée générale concernant de nouvelles réductions, il vient d'être réduit d'environ 5,5 %. Le Département de l'information devra fonctionner avec moins de ressources; en réalité, nous travaillons déjà avec moins, et nous faisons plus avec moins. Mais ces fortes compressions budgétaires ne sont pas sans conséquences. Une limite existe, et nous avons atteint un stade où l'érosion constante des ressources commence à affecter le programme de base du Département, nuisant ainsi à son exécution, sa ponctualité et sa qualité. Les compressions budgétaires affectent, entre autres, les publications relatives aux réunions, nos émissions radiophoniques multilingues, la Chronique de l'ONU, les documents d'information et de référence, les travaux de plusieurs centres d'information.

J'aimerais souligner ici que le Département de l'information compte parmi les départements de l'ONU qui ont le plus grand nombre de mandats et de responsabilités au regard de l'exécution commune des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Le Département de l'information est concerné par davantage de résolutions l'engageant à fournir une information spécifique et complète que la plupart des autres départements pris dans leur ensemble. En outre, on note une multiplication constante des rapports que le Département se voit régulièrement demandé de présenter, tels que les rapports au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), au Comité du programme et de la coordination (CPC), au Bureau des services de contrôle interne, au Corps commun d'inspection ou au Département de

l'administration et de la gestion. Tout cela met lourdement à contribution le Département, doublant réellement la charge de travail que notre personnel, à tous les niveaux, doit assumer pour s'acquitter de son devoir professionnel d'information.

Le Département de l'information a commencé à prendre des mesures novatrices pour travailler de manière optimale avant même que l'Organisation ne soit confrontée à la crise budgétaire actuelle. En d'autres termes, la bonne exécution des programmes est l'objectif principal du Département de l'information et des économies ont été réalisées en prime. L'amélioration du rapport coût-efficacité, je puis vous l'assurer, est la clef du renforcement et de la réussite des programmes d'information du Département.

L'année dernière, nous avons notamment réussi à :

- Atteindre des publics clefs ayant un effet multiplicateur, par exemple les institutions éducatives, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, le milieu des affaires et les services administratifs nationaux et locaux;
- Établir des partenariats étroits avec les organisations des médias dans le monde entier, en particulier dans le domaine de la diffusion;
- Exploiter les technologies de l'information les plus modernes pour produire et proposer des programmes d'information;
- Créer d'autres liens de coopération entre départements et entre institutions, notamment grâce au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) que je préside, afin de mettre l'accent sur les questions qui correspondent aux besoins des gens;
- Adopter en matière de gestion une série d'initiatives de grande envergure qui ont fait du Département un service rationalisé et plus intégré.

Comme vous êtes nombreux à le savoir, nous avons mis au point une page d'accueil de l'ONU sur le World Wide Web d'Internet afin d'offrir à un public plus vaste une information complète sur l'Organisation et ses activités. Avec l'appui technique de la Division des services électroniques, le Département de l'information a entrepris de coordonner les données des Nations Unies accessibles sur le World Wide Web; non seulement nous avons conçu une nouvelle page d'accueil mais, plus important encore, nous avons créé une structure organisationnelle pour poster des informations et nous conseillons les autres départements et bureaux quant à leur "présence" sur le réseau. Nous prenons des mesures en vue d'assurer une utilisation optimale de ce mode d'information qui offre un bon rapport coût-efficacité et nous nous employons à améliorer encore cette fenêtre électronique des Nations Unies, en postant sur le réseau nos publications, communiqués de presse et documents importants le jour même de leur parution. C'est à cette fin que, sollicitant nos ressources humaines dans plusieurs divisions, j'ai créé, il y a une semaine seulement, un groupe spécial placé sous ma direction personnelle. Cette initiative en matière de gestion nous aidera à mettre instantanément les publications des Nations Unies, les documents de référence et les informations quotidiennes concernant l'ONU à la disposition de notre public, dans plusieurs langues. La diffusion électronique de l'information, au rythme d'environ 16 000 recherches d'informations par jour,

nous aide également à réduire la proportion de documents imprimés. Nous cherchons aussi à proposer certaines publications à la vente sur Internet.

Au mois de février, le Département a mis en place un mécanisme institutionnalisé destiné à renforcer notre capacité de couvrir équitablement les activités de l'Organisation et de rectifier rapidement les informations inexactes publiées par les médias. Suivant les recommandations d'un groupe de travail permanent, que j'ai réuni et qui travaille en coordination avec de hauts fonctionnaires de l'ONU, nous avons entrepris de lancer plusieurs activités de vulgarisation et de diffuser largement des documents. Nous préparons des mises à jour mensuelles des fiches d'information destinées à corriger les interprétations erronées couramment propagées par la presse. Ces fiches d'information sont accessibles sur la World Wide Web et largement diffusées dans les langues locales par les centres d'information de l'ONU. Comme vous l'avez peut-être remarqué, nous nous efforçons également d'insérer des commentaires et d'autres documents immédiatement accessibles dans la presse.

Depuis 1991, quatre séminaires régionaux se sont tenus sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, parrainés par le Département de l'information et de l'UNESCO. Le dernier en date, auquel j'ai eu le privilège de participer en janvier à Sana'a (Yémen), a réuni quelque 150 journalistes arabes, propriétaires d'organes de presse, représentants d'organisations régionales de presse et spécialistes des médias. Le couronnement du séminaire a été l'adoption d'une déclaration contenant des recommandations sur la promotion de la liberté de la presse, du pluralisme et de la diversité des médias dans les pays arabes.

Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général est le point de convergence des journalistes chargés d'assurer la couverture des activités de l'ONU, qu'il s'agisse des informations sur les travaux du Secrétaire général en particulier ou de l'Organisation en général. Le porte-parole rencontre le Secrétaire général chaque jour pour le conseiller et l'informer des tendances de la presse. Il participe également aux réunions hebdomadaires des équipes spéciales et à d'autres réunions avec le personnel supérieur du Secrétariat, afin de se tenir au courant de l'évolution des politiques et des activités. Les ressources font cruellement défaut mais le Bureau du porte-parole n'a jamais été aussi actif. Le porte-parole dirige le point de presse quotidien organisé à la mi-journée à l'intention des correspondants, suivi d'une réunion analogue destinée aux attachés de presse des missions. Des enregistrements de ces points de presse sont disponibles dans tous les bureaux de l'ONU, les missions permanentes à New York et le bulletin d'information radiophonique. Le Bureau du porte-parole participe à la planification et à l'organisation des activités à caractère médiatique du Secrétaire général, notamment les entretiens que celui-ci donne au Siège et lors de ses déplacements.

L'un des effets positifs de la controverse de l'ONU et de son rôle est que certains membres de délégations permanentes se sont posés en véritables porte-parole des Nations Unies. Des ambassadeurs d'États Membres, à l'occasion des grandes conférences de Copenhague ou de Beijing, au Siège ou sur le terrain, ont donné la preuve qu'ils étaient tout acquis à l'ONU. De telles initiatives, dont les médias se sont souvent bien fait l'écho, témoignent d'une évolution encourageante que mon Département appuie sans réserve.

L'information relative aux questions de développement mondial demeure une priorité majeure. Le cycle de conférences des Nations Unies organisées au cours de cette décennie – des droits de l'homme à la population, en passant par le

développement social et la promotion de la femme – a fait apparaître une série de questions prioritaires au regard des activités de suivi du Département de l'information. Ce dernier, qui a activement participé aux réunions interorganisations sur les femmes, apportera une contribution au plan de publication à l'échelle du système. Au titre du suivi du Sommet social, le Département a aidé au lancement de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, en décembre 1995. Il a organisé plusieurs réunions officieuses de l'équipe spéciale du CCINU chargée de l'Année afin que chaque institution concernée soit informée des initiatives des autres et pour déterminer la meilleure façon d'exécuter les activités communes. Le Département en est maintenant à la phase finale des préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui doit se tenir le mois prochain à Istanbul. Outre des programmes de radio et de télévision, des dossiers de presse et des brochures, nous avons monté une exposition interorganisations qui sera présentée sur le site de la Conférence.

Au début de cette année, le Département a pris une part active aux préparatifs de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement, qui s'est tenue à New York du 15 au 19 avril. Il a fait largement connaître les questions relatives aux besoins d'une administration publique efficace. En prévision de la session extraordinaire, les centres et les services d'information de l'ONU dans différentes régions ont sensibilisé l'opinion aux réunions préparatoires consacrées à divers aspects de l'administration publique, du développement et de la bonne gouvernance.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, nos initiatives d'information suivent trois orientations parallèles : assurer une approche coordonnée de l'information pour chaque opération de maintien de la paix ou autre opération sur le terrain; renforcer notre capacité d'informer un public plus vaste du rôle des Nations Unies en matière de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire savoir que nos efforts de rétablissement et de maintien de la paix doivent être complétés par l'appui international aux efforts de reconstruction après les conflits.

Le Département continue à mettre en avant les questions liées aux droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits des enfants, de l'indépendance du pouvoir judiciaire, des femmes et de la violence ou de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones. Une réunion de journalistes consacrée aux droits de l'homme doit se tenir au Siège à la fin de l'année. La troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a fait l'objet de programmes spéciaux de radio et de télévision ainsi que de publications et d'activités spéciales des centres et des services d'information de l'ONU.

Il y a un an, j'ai informé le Comité que le Département de l'information étudiait la mise en oeuvre d'un mécanisme consultatif interdépartemental visant à coordonner notre approche de l'information dans les missions de maintien de la paix et les autres missions sur le terrain. J'ai le plaisir de vous annoncer que ce mécanisme est aujourd'hui entièrement opérationnel. De hauts fonctionnaires du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires humanitaires participent à un groupe de travail interdépartemental sur l'information pour les missions de maintien de la paix et les autres missions sur le terrain. Ce groupe, mis en place à l'initiative du Département de l'information, a adopté des directives sur le rôle des missions sur le terrain en matière d'information.

Ces travaux ont permis des avancées concrètes vers l'adoption de stratégies d'information mieux coordonnées pour les missions sur le terrain, à commencer par l'élaboration de procédures de fonctionnement normalisées. Les réunions de travail de ce groupe ont abouti à des recommandations sur des questions d'ordre technique et politique, telles que les besoins en personnel et les besoins budgétaires pour les antennes d'informations sur le terrain, et les possibilités de radiodiffusion dont dispose l'Organisation dans plusieurs zones de mission.

En ce qui concerne les publications sur le maintien de la paix, l'une des tâches immédiates du Département est de terminer The Blue Helmets. Le Département continue à publier d'autres documents sur le maintien de la paix, tels que la carte et la note de fond établies par le Département sur le maintien de la paix, récemment actualisées, et les documents de référence sur certaines missions. Pour être plus efficace par rapport au coût, le Département élargit ses publications imprimées consacrées au maintien de la paix et s'efforce de tirer un meilleur parti des moyens électroniques pour mettre à jour et diffuser les produits d'information.

La Section cartographique, dont les produits et les services sont largement utilisés par les autres Départements et organisations, a pris de nouvelles mesures pour renforcer sa capacité en matière de cartographie numérique afin de fournir un service cartographique rapide et efficace aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires. L'objectif est d'améliorer la fonctionnalité polyvalente de ses produits et d'être à même de fournir un tel appui.

Au mois de mai, le Département de l'information participera à un forum en ligne organisé par le New York Times, où sera présentée une série de photos prises par un journaliste de Bosnie-Herzégovine. Des terminaux seront installés à des endroits précis au Siège de l'ONU pour permettre aux représentants des ONG de participer à l'examen des questions en même temps que les Internautes dans le monde entier. Sarajevo et La Haye seront au nombre des sites.

Le Département de l'information continue à collaborer avec le Centre pour les affaires de désarmement et l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (IRNUD). Avec le Centre, il a publié et largement diffusé une brochure mise à jour relative à la Convention sur les armes chimiques. Il importe particulièrement de souligner les récentes activités d'information organisées par le Service des informations des Nations Unies (SINU) à Genève en collaboration avec l'IRNUD pour mettre en relief le rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement nucléaire.

En coopération avec les Missions permanentes du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Département de l'information a organisé un programme de manifestations spéciales pour commémorer le dixième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Le 26 avril, jour anniversaire de l'accident, le Département a assuré la couverture médiatique de la réunion commémorative sur Tchernobyl et participé aux conférences de presse. Il a organisé une réunion d'information spéciale à l'intention des ONG, des expositions artistiques, la projection d'un documentaire, et un concert commémoratif. Il a également couvert cet anniversaire par des émissions de radio et de télévision et des publications et a produit un programme de radio spécial intitulé "Tchernobyl: Ten Years After". En outre, la série télévisée "Chronique du monde" présentera une table ronde consacrée à ce dixième anniversaire.

L'évolution rapide de la situation politique au Moyen-Orient a incité le Département à concevoir ses activités sur la question de Palestine avec la flexibilité qui s'imposait, conformément à la résolution A/RES/50/84 C, et à faire constamment le bilan de son programme spécial d'information sur cette question. C'est dans cet esprit que le Département de l'information a entamé des consultations avec les parties intéressées pour étudier s'il était judicieux de tenir à Gaza, au moment qui serait jugé opportun en 1996, une rencontre internationale destinée aux journalistes s'intéressant à la question de Palestine. Le Département a également entrepris d'organiser à l'automne 1996 un nouveau programme de formation à l'intention des spécialistes des médias palestiniens, dans la lignée du programme qu'il avait mené à bien à l'automne 1995.

Par ailleurs, compte tenu du ferme engagement de l'ONU envers le continent africain, le Département, avec l'appui du PNUD, a participé au lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Une liaison en direct par satellite a été mise au point avec la participation active du Département afin que le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire exécutif de la CEA puissent lancer ensemble cette initiative.

Les centres d'information des Nations Unies sont le lien entre l'ONU et son public en dehors du Siège. Ils ne sont pas des agences d'information. Leur rôle est d'encourager, de stimuler et d'aider les médias mais pas de leur faire concurrence. Les activités des centres sont présentées dans le rapport du Secrétaire général au Comité. Il est aujourd'hui de bon ton pour certains de mettre tous les centres d'information des Nations Unies sur le même plan, voire de remettre en question leur maintien, mais je n'hésite pas à prendre leur défense. Ces bureaux ont des effectifs modestes et des ressources très restreintes, mais leur rôle est d'une importance incommensurable s'agissant d'informer le public en permanence. Il ne s'agit pas d'antennes prestigieuses où se cantonnent les bureaucrates : ce sont des bureaux où des employés dévoués travaillent durement pendant de longues journées, souvent dans des conditions éprouvantes, parfois au péril de leur vie, comme notre collègue Onassini Lahrache, tué à Alger, son lieu d'affectation.

Aujourd'hui, l'information va au-delà de simples faits consignés sur un morceau de papier ou d'images sur un écran : elle devient l'instrument de l'action et de l'engagement politique. Comme l'a souligné à maintes reprises le Secrétaire général, nous voyons un nombre croissant de parlementaires, d'organisations régionales, d'universitaires, de sociétés transnationales et de médias exercer une influence accrue sur les affaires internationales. Pour l'Organisation des Nations Unies, le défi consiste à sensibiliser ces nouveaux acteurs et à obtenir leur coopération et leur appui en faveur des idéaux consacrés dans la Charte. Le rôle des centres d'information à cet égard est crucial. Loin d'être des témoins passifs distribuant des communiqués de presse et des circulaires, ils sont des partenaires actifs pour bien des gens aux niveaux local et régional.

Nous faisons constamment le point des performances de chaque centre. Nous ne sommes pas toujours entièrement satisfaits, mais les demandes auxquelles ils doivent répondre dépassent souvent leurs possibilités, et n'émanent pas uniquement du Département de l'information. D'autre part, leur performance dépend de la ligne de conduite adoptée par le directeur et du personnel local. C'est un facteur humain. Mais nous faisons de notre mieux pour assurer l'efficacité par rapport au coût et nous procédons constamment à des

réévaluations afin de recenser et d'aider ceux des centres qui doivent réellement améliorer leurs activités et leur performance.

Par le passé, lorsque les fonds opérationnels des centres d'information ont été réduits, nous avons demandé au personnel de faire preuve de débrouillardise et de créativité. Cette année, les fonds alloués aux centres d'information ont été réduits plus sévèrement que jamais. La débrouillardise et la créativité sont des qualités louables mais on ne peut en atteindre plus. En réduisant à ce point les fonds, nous ruinons le potentiel des centres d'information. En réalité, nous menaçons ce qui est à la base même de l'Organisation des Nations Unies : un public bien informé.

Je dois attirer l'attention du Comité sur une grave question que le Département de l'information se pose quant à plusieurs centres d'information créés et entièrement financés par les États hôtes. J'ai alerté les États concernés et les ai priés de remplir leurs obligations financières de toute urgence afin d'éviter la fermeture de ces centres. Le Département n'a pas d'autre choix. Le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU ne nous autorisent pas à réorienter les fonds du budget ordinaire au profit des postes extrabudgétaires. Un certain nombre de centres d'information disposent de postes extrabudgétaires pour compléter leurs quelques postes permanents du budget ordinaire. Toutefois, dans certains cas, le niveau de la contribution annuelle ne suffit pas au financement intégral de ces postes. Le personnel des centres en question devrait être réduit en proportion afin d'éviter un déficit budgétaire. À cet égard, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer notre gratitude à tous ceux des États hôtes qui ont continué à apporter chaque année leur contribution au fonctionnement des centres d'information avec constance et régularité et d'engager ceux qui ne l'ont pas fait à honorer leurs engagements financiers.

Depuis 1993, date à laquelle le processus d'intégration entre les centres d'information des Nations Unies et les bureaux du PNUD a commencé, le Département de l'information, en consultation avec le PNUD, s'efforce de continuer à travailler en ce sens au cas par cas. Comme l'Assemblée générale l'a demandé, nos efforts obéissent aux principes et aux conditions indispensables à toute intégration cohérente et réussie : les opinions des États hôtes, l'autonomie fonctionnelle et l'efficacité des centres d'information, ainsi que l'impératif selon lequel l'intégration devrait permettre des économies au niveau des bureaux et des services communs. Si nous pouvons citer des cas où l'accord d'intégration est un succès, nous n'en devons pas moins reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans d'autres cas. Je peux vous assurer que dans tous les cas le Département de l'information a, en toute bonne foi, respecté ses engagements. Bien que l'intégration soit terminée sur le plan administratif, nous devons la renforcer sur le plan professionnel. Dans chaque pays hôte, la réussite dépend du directeur par intérim et du coordonnateur résident du PNUD, ainsi que des fonctionnaires nationaux. Nous avons proposé d'approfondir la formation des fonctionnaires nationaux afin qu'ils aient les qualités voulues pour travailler pour l'ONU, et d'organiser des réunions d'information méthodiques pour les directeurs par intérim afin de les aider à remplir leur mandat d'information.

Conscient que les relations de l'ONU avec les organisations non gouvernementales représentent un véritable partenariat, le Département continue à renforcer sa coopération avec ces groupes aux fins d'une meilleure compréhension des activités de l'ONU en matière de maintien et de rétablissement de la paix, ainsi que dans les domaines humanitaire, économique et social. Les

ONG et des centaines de milliers de leurs partenaires aident l'Organisation à tisser les liens qui rapprochent les décisions prises au niveau intergouvernemental de l'action au niveau local. Les ONG accréditées auprès du Département de l'information sont informées régulièrement de la situation actuelle et des priorités de l'Organisation et elles reçoivent des informations et des documents les encourageant à entreprendre leurs propres activités de sensibilisation.

Dans le même temps, le grand public continue à visiter le Siège de l'Organisation des Nations Unies à raison de 2 000 à 3 000 personnes par jour. D'ici à la fin de l'année du cinquantième anniversaire, les visites guidées auront attiré quelque 35 millions de visiteurs. Les arrêts prévus sur l'itinéraire de la visite, qui avaient été temporairement supprimés (par exemple, le Conseil de sécurité et le Conseil de tutelle), ont été rétablis. Toutefois, pour des raisons de sécurité, il a fallu réduire de 40 % la taille des groupes. En dépit de l'intérêt accru pour ces visites guidées, il est donc souvent difficile de satisfaire une telle demande compte tenu de la capacité réduite d'accueillir tous les visiteurs qui désirent suivre la visite guidée. Un nombre considérable de personnes n'ont pu être admises et tout cela a eu un effet catastrophique sur le budget des visites guidées. Néanmoins, le Département envisage de rendre plus attrayantes les zones accessibles au public, et d'incorporer un programme complet d'expositions pour 1996 dans la salle des pas perdus, en recourant aux nouvelles technologies et à l'infographie, en imputant les dépenses sur le Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU ou en faisant appel à d'autres sources possibles de financement. L'exposition actuellement présentée dans la salle des pas perdus (exposition interactive sur les effets désastreux des mines terrestres) n'est que le dernier exemple des possibilités d'information éducative sur des questions essentielles.

Les institutions universitaires, les ONG et le grand public ont bien accueilli les brochures de lecture facile présentées sous forme de questions-réponses telles que The Charter at Your Fingertips. Une publication complémentaire intitulée The Role of the Secretary General At Your Fingertips sera disponible à la fin de l'année.

Au titre de ses activités d'information, le Bureau des conférenciers de l'ONU doit satisfaire un nombre sans précédent de demandes concernant les programmes d'information spéciaux, souvent combinés avec une visite guidée, ces demandes émanant de l'École de guerre américaine, du Lester Pearson Peace-Keeping Training Institute, de l'Université Columbia, du Lions Club International, d'associations pour les Nations Unies établies dans le monde entier et de la National High School and College Model UN Conferences, pour n'en citer que quelques-uns. Les activités de partenariat du Département de l'information ont conduit à examiner une initiative de collaboration avec les Associations des États-Unis pour les Nations Unies afin de donner plus de poids au Bureau des conférenciers et de mettre en commun les ressources et les documents d'information toutes les fois que de tels programmes d'information sont organisés, en particulier en dehors du Siège.

En février, le Département de l'information s'est associé à Turner Education Services pour organiser un "voyage d'étude électronique" à l'Organisation des Nations Unies. Une téléconférence a été retransmise en direct pendant deux jours à des centaines d'écoles sur le territoire des États-Unis, avec en particulier une série de "causeries" en direct et en ligne avec des étudiants et des enseignants, menée avec l'aide du Public Broadcasting

System. Parallèlement, nous étudions d'autres associations possibles en prenant des contacts plus étroits avec les organismes d'enseignement professionnel.

Depuis 50 ans, la Radio des Nations Unies est un moyen d'information, d'éducation et de promotion s'agissant des questions qui présentent un intérêt international. Dans un contexte de communication globale où les priorités et les ordres du jour se font concurrence, les Nations Unies doivent pouvoir faire entendre leur voix. C'est également le message rapporté par le personnel de maintien de la paix. Il a constaté le pouvoir qu'avait la radio pour conseiller, protéger et éduquer la population cambodgienne durant la mission réussie de l'APRONUC. Il a également constaté comment, grâce au pouvoir de la radio, des campagnes de haine ont été montées au Rwanda par certaines stations, déclenchant le massacre de centaines de milliers de civils innocents. La nécessité de mettre au point un moyen de communication de masse crédible et efficace ne s'est jamais faite autant sentir. En 1995, la radio de l'ONU a produit et diffusé plus de 3 500 documentaires et bulletins d'information en 15 langues, 505 heures de diffusion au total. L'ensemble de cette production a été rediffusé par environ 1 600 organisations d'information dans le monde entier.

Dans sa résolution 49/38 B de décembre 1994, l'Assemblée générale a reconnu le fort potentiel de la radio et nous a encouragés à "explorer les moyens d'améliorer l'accès de la Radio des Nations Unies aux stations de radiodiffusion du monde entier". Cet appel a incité le Département à réorienter ses activités radio. Conformément à cette résolution, il a entrepris d'étudier des mesures concrètes aux fins de créer une radio d'information des Nations Unies.

Nous sommes parfaitement conscients, en élaborant ce projet, de travailler dans un contexte de gain de productivité et de rentabilité. Nous réexaminons et réorganisons la gestion du personnel et des ressources de production afin de mettre au point un programme durable. L'approche adoptée par le Département se fonde sur les objectifs suivants :

- Parvenir à une efficacité et une productivité accrues en rationalisant les ressources et en adoptant des pratiques et des technologies de production plus avancées;
- Débloquer une partie des ressources allouées au schéma actuel de production et de diffusion pour compenser en partie les coûts de transmission;
- Rechercher l'appui de partenaires dans le système commun et l'appui extérieur des États Membres, des organisations et des institutions concernées dans les secteurs de la communication et de la diffusion.

Cette nouvelle opération du Département préservera un équilibre régional dans la production de programmes tout en garantissant un bon rapport coût-efficacité et un impact plus large.

Le système d'information de la Radio des Nations Unies, accessible par téléphone 24 heures sur 24, a été encore élargi avec l'ajout de deux réunions d'information bihebdomadaires depuis Genève. Les rapports sur les dernières réunions du Conseil de sécurité sont disponibles avec des extraits enregistrés dans un délai de 30 minutes après la clôture de la réunion. Le Daily Highlights apparaît désormais directement sur la page d'accueil de l'ONU et n'importe quel

Internaute peut y accéder, n'importe où dans le monde, dans l'heure qui suit son affichage. Les missions qui ont accès à Internet peuvent consulter les "Highlights" directement depuis leurs propres ordinateurs. Ce service est codé et transféré au serveur chaque jour à 18 heures. En dépit de toutes ces dispositions, la Section de la radio du Département souffre du gel des postes et de l'érosion des ressources. Il en résulte que les équilibres régionaux et linguistiques qu'il a toujours préservés sont réellement menacés.

Le recours accru aux productions vidéo et télévisées du Département de l'information est la preuve qu'une qualité supérieure a été atteinte dans nos relations de travail avec un important secteur des moyens de communication. Environ 1 200 bulletins d'informations télévisés ont été produits en 1995, et vendus à des télédiffuseurs possédant un réseau de distribution mondial. La série télévisée de DPI connue sous le nom de "Année en revue", a atteint plus de 360 millions de ménages grâce à une diffusion via satellite en six langues. L'audience du magazine d'information L'ONU en action est estimée à 160 millions de téléspectateurs par semaine, que ce soit par le biais de CNN à travers le monde, soit par le biais de sa distribution par DPI auprès des télédiffuseurs dans 106 pays.

Selon les conclusions d'une étude globale interne sur ces différents programmes, 46 % des canaux de télévision diffusent le programme à des heures de grande audience; 70 % diffuseraient davantage d'épisodes s'ils existaient; et 76 % des téléspectateurs interrogés ont indiqué que les programmes contribuent de manière significative à la compréhension de l'action des Nations Unies. L'étude d'évaluation interne sur l'émission L'ONU en action constitue un exemple de l'engagement du Département à entreprendre régulièrement ce type d'évaluations afin de s'assurer de l'efficacité, de l'utilité et de l'opportunité de nos productions et activités. Je suis fermement convaincu que nos efforts continus pour savoir comment sont jugés nos produits et nos activités constituent un mécanisme clef susceptible de permettre au Département d'examiner ses stratégies de programmation, d'éviter les doubles emplois et de concentrer ses efforts sur ces publics bien précis à travers le monde entier.

Le Département poursuit en outre une production modeste mais très utile de programmes vidéo d'une durée de 30 minutes. L'une d'elles récemment lancée et intitulée Un lieu de discussion, a été sélectionnée parmi plusieurs milliers de concurrents pour être trois fois primée à des festivals internationaux du film. Un lieu de discussion est diffusé par les canaux de télévision de nombreux pays. En plus de la production de L'ONU en action, des séries World Chronicle, des documentaires et des publicités télévisées, DPI a oeuvré de concert avec le Département des affaires humanitaires en vue de l'élaboration d'une cassette vidéo sur "les mines terrestres : le fléau mondial", actuellement diffusée dans le cadre d'une exposition publique sur cette question, dans le hall des visiteurs.

La couverture de presse des réunions intergouvernementales occupe une partie importante du travail quotidien de DPI. Je partage la préoccupation de ce comité de s'assurer que ce service continue à fonctionner selon des critères professionnels de grande qualité, autant en anglais qu'en français. Aujourd'hui, il est de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait que la capacité de ce service, et notamment celle de produire des communiqués de presse sur l'ensemble des réunions ayant lieu au Siège ou dans d'autres centres des Nations Unies, est gravement affectée par l'actuelle crise financière. Cela est dû au fait que la couverture des réunions est largement tributaire de ressources consacrées à l'assistance temporaire, un domaine particulièrement touché par les

compressions budgétaires. Nous estimons que cette situation est d'autant plus regrettable que la couverture des réunions assurée par DPI est depuis longtemps considérée comme un outil indispensable aux correspondants, aux délégations ainsi qu'aux responsables du Secrétariat. Les communiqués de presse constituent en effet la seule source écrite d'informations immédiatement disponibles sur le déroulement des réunions des Nations Unies.

Le Comité est saisi d'un rapport du Secrétaire général sur l'examen des publications du Département de l'information. L'un des principaux impératifs nouveaux auxquels nous nous attachons depuis 1994 est de fournir une information fiable, dont le style, la forme et la conception facilitent, dans la mesure du possible, la commercialisation. Pour cela, nous veillons tout particulièrement à fournir une information exhaustive sur les activités de l'ONU et nous utilisons les réactions des lecteurs et l'analyse des ventes. Celle-ci a été facilitée par la décision prise l'année dernière de transférer la Section des ventes et de la commercialisation du Bureau des services de conférence et services d'appui au Département de l'information. Les activités de la Section ont enregistré des records de vente en 1995, notamment une augmentation de 44 % des revenus des ventes en librairie. Depuis qu'elle dépend du Département de l'information, la Section a adressé 50 000 exemplaires du catalogue des publications à des clients potentiels dans le monde entier, comme envoi à titre gracieux devant promouvoir les publications qui présentent un intérêt spécial pour notre public : l'Annuaire statistique et la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (sur CD-ROM), les publications concernant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la promotion de la femme et le cinquantenaire.

La série des Livres Bleus est un excellent exemple de réussite en matière de publication : neuf titres sont parus en à peine plus d'un an, couvrant Les Nations Unies et l'apartheid aussi bien que Les Nations Unies et l'Iraq et le Koweït. Cette série s'est imposée comme un outil fort précieux pour les chercheurs. Les Livres Bleus ont d'autre part considérablement renforcé le lien entre le Secrétariat et les milieux universitaires et intellectuels, dont l'influence sur l'opinion mondiale est déterminante. Ainsi qu'on l'a noté, tout organisme ou maison d'édition pourrait s'enorgueillir d'un tel niveau de qualité. Le succès des Livres Bleus est confirmé par la vente de déjà plus de 10 000 exemplaires.

Étant donné que l'essentiel des publications du Secrétariat de l'ONU est produit par d'autres départements que celui de l'information, le Comité des publications, que je préside, s'est intéressé de plus près à l'application de critères précis permettant d'en déterminer la pertinence et la qualité par rapport aux marchés et au public visés avant de décider de les publier. Nous avons également amélioré les services de coordination, de la conception et de la production des publications que le Département de l'information fournit à l'ensemble du Secrétariat.

Les groupes de publication ont pratiquement tous terminé leur conversion environnement commun de publication assistée par ordinateur, associant la rapidité de production à une capacité de production efficace par rapport au coût et de qualité supérieure. La productivité et la régularité s'en trouveront améliorées. La version 1995 du World Media Handbook est un bon exemple de publication de qualité dont le processus de production – depuis la gestion de la base de données et la composition électronique jusqu'à la conception des jaquettes et à l'impression – est assuré au niveau interne de façon efficace par rapport au coût. Cependant, si le Département de l'information se félicite

d'être le premier à avoir utilisé les nombreux aspects de la communication électronique au sein de l'Organisation, je dois rappeler que les restrictions budgétaires actuelles vont inévitablement ralentir les progrès amorcés. De même, alors que nous utilisons beaucoup plus notre propre matériel d'impression, les contraintes financières entraînent des retards dans la publication ou obligent à faire imprimer les produits à l'extérieur.

La Chronique de l'ONU, publication phare de l'Organisation, connaît des changements. Chaque numéro sera désormais plus d'actualité et couvrira les événements survenus jusqu'à trois semaines avant la mise sous presse. Je suis toutefois au regret de vous dire que la crise budgétaire nous a obligés à suspendre temporairement les versions en arabe, chinois, russe et espagnol de la Chronique.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue à jouer un rôle vital en tant que site de recherche essentiel pour l'Organisation. Les spécialistes de l'information cherchent, trient, répertorient et diffusent la masse considérable d'informations disponibles afin de faciliter les travaux des utilisateurs. La technologie de pointe a substantiellement contribué aux initiatives visant à faciliter l'accès aux informations et aux documents de recherche qui abondent dans cette bibliothèque. Le nombre de demandes de référence auxquelles il est répondu augmente constamment et a dépassé les 85 000 en 1995. La masse d'informations disponibles dans les bases de données et sur CD-ROM s'élargit rapidement et permet à la Bibliothèque d'offrir à ses utilisateurs un service informatisé dans les domaines suivants : information en texte intégral ou bibliographique à partir des bases de données en ligne, bulletins électroniques et publications administratives et de travaux de recherche disponibles dans le domaine public sur Internet.

SIBONU Plus continue à paraître trimestriellement sur CD-ROM. En 1996, une fois que l'éditeur aura amorti les frais de mise au point de son logiciel, l'Organisation devrait toucher des droits sur l'utilisation de ce produit. Entre la première édition, au milieu de l'année 1994, et le mois de décembre 1995, plus de 100 exemplaires des trois disques de la rétrospective et des fichiers d'actualité ont été vendus, rapportant plus de 300 000 dollars. *United Nations 1945-1995 : UN Reform, Charter, and Security Council* est l'une des bibliographies récentes accueillies avec enthousiasme par les utilisateurs des bibliothèques.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld gère un réseau international de bibliothèques dépositaires où les utilisateurs peuvent consulter gratuitement les documents et publications des Nations Unies. Il existe 351 bibliothèques dépositaires dans 142 pays. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offre également un accès électronique direct au Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU). En 1995, 47 800 entrées ont été ajoutées aux bases de données de SIBONU, et plus de 200 utilisateurs ont accédé au système à plus de 67 000 reprises.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue à proposer régulièrement des programmes et des ateliers de formation destinés au personnel du Secrétariat et des missions, ainsi qu'aux bibliothécaires des bibliothèques dépositaires, en vue de faciliter leurs travaux de recherche grâce aux bases de données en ligne de la Bibliothèque et à d'autres moyens d'information. Ainsi, en 1995, la Bibliothèque a organisé 20 ateliers.

La communication et l'information sont des éléments vitaux du système social. Dans ses rapports avec les médias internationaux, l'ONU doit donc trouver des moyens concrets de centraliser son savoir-faire et ses ressources afin de donner une image forte et harmonieuse de l'Organisation, en tirant profit de la technologie de pointe. Elle doit élaborer une approche concertée des domaines d'intérêt cruciaux, par exemple en mettant davantage en lumière son rôle dans la canalisation des réponses collectives aux problèmes mondiaux, et en rectifiant les interprétations erronées du rôle de l'Organisation au regard des préoccupations des "peuples du monde". Tout cela doit se faire en dépit des restrictions structurelles et budgétaires que connaît l'Organisation à un moment où l'influence des médias électroniques sur les politiques et les décisions internationales s'accroît. Le volume et la variété des informations désormais accessibles dans le monde entier suffisent à rendre absolument essentiel pour le Département de l'information d'avoir une production de qualité supérieure, mais encore dont la présentation mette en évidence son intérêt pour les peuples du monde.

Cette tâche est notre tâche commune, et nous y travaillons ensemble, que ce soit par l'intermédiaire du Bureau élargi du Comité ou grâce aux nombreuses consultations individuelles avec les délégations des États Membres. Nous savons tous que les technologies d'information et de communication modernes ne garantissent pas de meilleures relations internationales. Mais, si elles sont utilisées judicieusement, elles peuvent accroître les chances d'un monde plus juste, plus sûr et plus pacifique.

La rapidité est la clef de voûte de cette nouvelle ère de communication, et la technologie en est le ciment. Il y a longtemps que le Département de l'information a pris conscience qu'il était vital de diffuser l'information en temps voulu et de rectifier rapidement les erreurs d'interprétation. C'est pourquoi nous redoublerons d'efforts pour diffuser le message des Nations Unies de la manière la plus efficace par rapport au coût. Pour cela, nous avons besoin de votre participation et de votre appui constant.